

DELIBERATION DU BUREAU DU 02 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 02 mai 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 19 avril 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY (en visioconférence) M. David ROBO (en visio conférence) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER (vote à compter de la délibération n°19)	DELIBERATION N°22.BU-2023-05-02	
	VANNES	Mise à disposition de 2 logements dans le cadre de la colocation étudiante solidaire

En 2021 et en concertation avec la mairie de Vannes, un appel à projet pour la création de colocations étudiantes solidaires sur le quartier de Kercado a été lancé. A l'issue de la consultation, le Foyer Mme Molé a été retenu comme opérateur de ce projet.

La colocation solidaire se définit comme une offre globale de location d'un logement (logement meublé, accès internet, accès aux fluides) en contrepartie d'un engagement solidaire pour le quartier de Kercado (9 heures mensuelles). Pour favoriser la poursuite des projets solidaires et le maintien des étudiants, une franchise de loyers et charges est consentie pendant la période d'été.

La franchise pour les deux logements se décompose comme suit :

Loyer	Charges générales	Chauffage
369,33 €	74 €	106,57 €
369,33 €	74 €	106,57 €

Soit un total pour deux logements sur deux mois de : 2199,60 €

Les étudiants s'engagent à monter un projet commun pendant l'année universitaire (projet social, solidaire, aide aux devoirs, assistance aux personnes fragiles...) Ce projet est choisi en concertation avec le CCAS de Vannes. A l'issue, un contrat d'engagement est signé par les étudiants.

Sur Kercado, trois colocations solidaires sont ainsi gérées par le foyer Mme Molé.

Le projet étant consolidé, le mode opératoire efficient, la phase d'extension comme prévu dans la délibération du CA du 11 mai 2021 peut être mise en œuvre.

A cette fin, le foyer Mme Molé souhaite pouvoir ouvrir des places supplémentaires pour la rentrée 2023. Le besoin porte sur deux logements de T5 permettant la création de 6 places en colocation.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide :

- la mise à disposition de deux logements de type 5 pour développer la colocation étudiante solidaire sur le quartier de Kercado,
- la franchise de loyers et charges durant la période estivale,
- la franchise du dépôt de garantie.



Accusé de réception en préfecture
056-275600047-20230502-22BU-2023-05-02-DE
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023

Mise en ligne le 11-05-23 jusqu'au 11-07-23

